



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 17 juin 2024 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, sans webdiffusion interactive car nous avons rencontré certains problèmes.

SONT PRÉSENTS :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Denis Vaillancourt, maire. La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Monique Pépin est également présente le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

Trois (3) personnes sont présentes lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. CORRESPONDANCE**
- 6. URBANISME**
 - 6.1. Dépôt du compte-rendu du CCU du 22 avril 2024
 - 6.2. Demande d'usage conditionnel - 60 chemin Stukely
 - 6.3. Achat d'un logiciel pour les permis
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1. Approbation des comptes payés et à payer
 - 7.2. Assurance Ellipse cyber-risques - augmentation de la prime annuelle Option B 1 500 \$ **REMIS**
 - 7.3. Ste web – refonte du site avec la compagnie Numérique.ca
 - 7.4. Demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec*
 - 7.5. Corridor Appalachien – renouvellement de l'entente pour cinq (5) ans
 - 7.6. Formation d'un comité pour réviser le manuel des employés
 - 7.7. Nettoyage de l'extérieur de l'édifice municipal
 - 7.8. Achat d'une banque d'heures avec Infotech
 - 7.9. Extension de la période de probation poste assistance
 - 7.10. Offre d'achat terrain
 - 7.11. Téléphonie IP
 - 7.12. Démission de monsieur Jules Varin
- 8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES**
 - 8.1. Extension du contrat de monsieur Martin St-Jacques
 - 8.2. Octroi du contrat pour le remplacement du ponceau – chemin Glen
 - 8.3. Adjoint à la voirie et responsable de la garde
 - 8.4. Arbeau services d'arbres – 3 arbres à faire couper
- 9. ENVIRONNEMENT**
 - 9.1 Appui de pleine participation à la collecte des matières organiques en lien avec le projet d'agrandissement de la plateforme de compostage de Zone-Éco
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**



11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. LOISIRS ET CULTURE

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

10.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19 h 32.

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-360

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.

4.

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-361

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13 MAI 2024

II EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lafontaine
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'APPROUVER les versions française et anglaise des procès-verbaux du 13 mai 2024.

ADOPTÉE

5.

CORRESPONDANCE

Une copie des correspondances reçues a été transmise aux membres du Conseil. Versement du paiement final tempête du printemps 15 avril et 23 mai 223 – 32 633,65 \$.

6.1

URBANISME

6.2 DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU CCU DU 22 AVRIL 2024

La directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose le compte rendu de la rencontre du CCU du 22 avril 2024 dernier.



6.2
URBANISME
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-362
6.2 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL NUMÉRO 2403-0003
- 60 CHEMIN STUKELY

Le Comité consultatif d'urbanisme est saisi d'une demande d'usage conditionnel pour exploiter une résidence de tourisme sur le lot 5 662 840 du cadastre du Québec (matricule 9016-69-8486).

En fonction des critères applicables à l'article 29 du Règlement numéro 349-2018 sur les usages conditionnels concernant notamment les résidences de tourisme, le Comité discute à propos de cette demande et est d'avis que, selon les documents déposés et l'analyse de ceux-ci, le projet répond aux critères du Règlement. Ainsi, sur la base de ces éléments, une recommandation favorable devrait être soumise au Conseil municipal.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande d'usage conditionnel.

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire nous a confirmé par téléphone que sa voisine effectuerait la surveillance de la résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire devra nous fournir l'avis de conformité pour un établissement d'hébergement touristique en vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*;

Il EST PROPOSÉ PAR : Eddy Witcher
APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve la recommandation du comité consultatif en urbanisme portant le numéro 2403-0003.

ADOPTÉE

6.3
URBANISME
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-363
6.3 ACHAT D'UN LOGICIEL POUR LES PERMIS

CONSIDÉRANT QUE cette licence servira à la facturation des permis, le prix unique est de 550 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette licence doit être activé et que le prix unique est de 175 \$;

CONSIDÉRANT QUE le prix annuel du programme CESA est de 137,50 \$ et celui-ci est récurrent annuellement;

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve l'achat et l'installation de cette licence au montant de 725 \$ taxes en sus et approuve le prix récurrent annuel de 137,50 \$.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-364
7.1 ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER



IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER la liste des comptes payés pendant le mois au montant de 4 641,15\$ et la liste des comptes à payer au montant de 63 596,01\$ et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

**7.2 ADMINISTRATION
ASSURANCE ELLIPES – CYBER-RISQUES**

REMIS

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-365

**7.3 ADMINISTRATION
SITE WEB – REFONTE DU SITE AVEC LA COMPAGNIE NUMÉRIQUE.CA**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Numérique.Ca nous a fait parvenir une soumission pour remplacer notre site web qui est maintenant désuet;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service se détaille comme suit :

- Forfait, programmation, hébergement & licence 4,065,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise cette mise à niveau pour notre site web au montant de 4 065,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-366

**7.4 ADMINISTRATION
DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR
LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – APPUI**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81, pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;



CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers* afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes, soit au Ministère des Affaires Municipales, au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à notre député madame Isabelle Charest, à la MRC de Brôme-Missisquoi, à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec, à l'Union des Municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

Ainsi que les adresses courriels ou envoyer la résolution :

ministre@mam.gouv.qc.ca; 'Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca'

<Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca>; Réception ADMQ

<reception@admq.qc.ca>; info@fqm.ca; Jean Boulet

(ministre@travail.gouv.qc.ca) <ministre@travail.gouv.qc.ca>;

'info@cptaq.gouv.qc.ca' <info@cptaq.gouv.qc.ca>;

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2024-06-367

7.5 ADMINISTRATION

CORRIDOR APPALACHIEN – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR CINQ (5) ANS

CONSIDÉRANT QUE Corridor Appalachien a fait l'acquisition de cinq lots nommée La Propriété du Mont Foster;

CONSIDÉRANT QUE Corridor Appalachien a réalisé un ensemble de démarche de sollicitation pour obtenir les fonds nécessaires (3 665 000 \$) pour soutenir la conclusion de ce projet de conservation ainsi que sa mise en valeur et s'est engagé en son nom propre auprès de divers bailleurs de fonds;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont collaboré depuis le début du projet afin que chacune des étapes du projet puisse être réalisée, notamment :

- Modification réglementaire afin de permettre la réduction de la superficie des lots ;
- Acceptation sociale des résidents de la région immédiate;
- Négociation auprès des propriétaires;
- Levée de fonds locale;
- Orientation générale au projet de mise en valeur;

CONSIDÉRANT QUE; Corridor Appalachien a, dès le début des négociations avec le promoteur et des discussions avec les municipalités, mis en condition le support des municipalités à la gestion et la mise en valeur du site;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont commises à redonner aux citoyens de la région l'accès à la tour du mont Foster via un réseau de sentiers balisés, sécuritaires et respectueux de l'intégrité écologique du territoire;

CONSIDÉRANT QUE Corridor Appalachien possède au sein de son équipe des biologistes et des aménagistes de sentiers permettant la planification et la réalisation de travaux en sentiers pédestres;



CONSIDÉRANT QUE l'entente de partenariat tripartite signée en mars 2021 arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente en signant une nouvelle entente de cinq (5) années soit pour les années 2025 à 2029;

CONSIDÉRANT QUE la planification de la gestion et de la mise en valeur au mont Foster pour la municipalité de Bolton-Ouest est suivant le plan :

	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Mise en valeur	28 440 \$	29 765 \$	31 155 \$	32 620 \$	34 150 \$	159 130 \$
Gestion et surveillance	42 775 \$	44 815 \$	46 960 \$	49 215 \$	51 575 \$	235 340 \$
Revenus	42 775 \$	44 815 \$	46 960 \$	49 215 \$	51 575 \$	235 340 \$
Part de Bolton-Ouest	12 140 \$	12 720 \$	13 330 \$	13 970 \$	14 640 \$	66 800 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entente est renouvelable à tous les cinq (5) années;

Il EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Gilles Asselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de Bolton-Ouest approuve ces investissements et autorise le maire et la directrice-générale par intérim à signer ladite entente.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-368

7.6 ADMINISTRATION

FORMATION D'UN COMITÉ POUR RÉVISER LE MANUEL DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir d'un manuel des employés de Bolton-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE ce manuel résume les politiques, procédure et pratiques pour les employés permanents;

CONSIDÉRANT QUE ce manuel doit être étudié par un comité de la municipalité;

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU À UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme messieurs Denis Vaillancourt, Eddy Witcher et madame Nancy Lanteigne sur le comité pour effectuer la révision de ce document qui sera par la suite approuvé ultérieurement par le conseil.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-369

7.7 ADMINISTRATION

NETTOYAGE EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'édifice municipal a besoin d'un nettoyage complet soit un lavage à pression ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur John Leggat nous a offert ses services à raison de 900 \$ taxes en sus pour effectuer ce travail;

Il EST PROPOSÉ PAR : Eddy Witcher

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



QUE le conseil autorise le nettoyage du bâtiment municipal au montant de 900 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-370
7.8 ADMINISTRATION
ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES AVEC INFOTECH

CONSIDÉRANT QUE nous devons bonifier notre banque d'heures auprès de la compagnie Infotech;

CONSIDÉRANT QUE la directrice-générale par intérim suggère un montant de 1 000 \$ pour l'achat de cette banque d'heure;

CONSIDÉRANT QUE cette banque d'heures sert pour la formation et les appels de problèmes avec le système;

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'achat de cette banque d'heures au montant de 1 000 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-371
7.9 ADMINISTRATION
EXTENSION DE LA PÉRIODE DE PROBATION – POSTE ASSISTANTE

CONSIDÉRANT QUE la directrice-générale par intérim est arrivé en poste le 8 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation aurait dû être au mois de mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère madame Nancy Lanteigne et la directrice-générale par intérim ont rencontré la responsable du poste d'assistante et l'on informer que la période de probation sera prolongée pour une période totale de six (6) mois;

Il EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Gilles Asselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la prolongation de la période de probation pour six (6) mois au total.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-372
7.10 ADMINISTRATION
OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite faire l'acquisition d'une partie du terrain appartenant à la société 125 56 821 Canada Inc. et désignée comme étant une partie du lot 6 374 889 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome.

ATTENDU QUE La superficie de cette partie de lot sera à déterminer, mais aura une superficie n'excédant pas 5 300 mètres carrés ou 57 049 pieds carrés.



ATTENDU QUE la Municipalité désire acheter cette partie de terrain pour les besoins municipaux.

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Denis Vaillancourt, maire et Margarita Lafontaine, conseillère soient autorisés à négocier avec la société 125 56 821 Canada Inc. une promesse d'achat pour l'achat d'un terrain d'une superficie n'excédant pas 5 300 mètres carrés ou 57 049 pieds carrés.

QUE le maire Denis Vaillancourt et Margarita Lafontaine, conseillère devront revenir au conseil avec les demandes du vendeur et l'offre d'achat qui sera présentée au conseil pour approbation.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-373
7.11 ADMINISTRATION
ACHAT POUR TÉLÉPHONIE IP

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de la compagnie Informatique ASR pour remplacer le système téléphonique de la municipalité par un système de téléphonie IP;

CONSIDÉRANT QUE le service téléphonique serait améliorer;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement est de 950,50 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE les frais mensuels seraient réduits de 30 \$;

Il EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer
APPUYÉ PAR : Nancy Lafontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'achat du système téléphonique IP au montant de 950,50 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-374
7.12 ADMINISTRATION
DÉMISSION DE MONSIEUR JULES VARIN

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jules Varin nous a déposé une lettre de démission officielle;

CONSIDÉRANT QUE la date officielle de sa démission est le 8 juillet prochain;

Il EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR : Gilles Asselin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil remercie monsieur Varin pour le travail effectué lors de son séjour avec nous.

QUE le conseil lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

ADOPTÉE



**8.1 VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-375
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES**

8.1 EXTENSION DU CONTRAT DE MONSIEUR MARTIN ST-JACQUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas engagé son responsable de la voirie et des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE monsieur St-Jacques pourrait offrir une transition pour expliquer les dossiers en cours ainsi que des travaux à venir ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat devrait être prolongé jusqu'au 15 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Loren Allen

CONTRE : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

D'OCTROYER une extension du contrat de monsieur St-Jacques jusqu'au 15 juillet 2024.

DE FINANCER cette dépense à même le fond général d'opération de la Municipalité;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement sur réception des pièces justificatives et approbation du responsable de la voirie et infrastructures.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-376

8.2 VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU NUMÉRO 5038
– CHEMIN DE GLEN**

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 juin dernier à 11 h 15 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants :

- Excavation Dominic Carey Inc. 352 375,90 \$ taxes en sus
- Excavation Désourdy 397 748,00 \$ taxes en sus
- Excavation Gagnon et Frères Inc. 415,431,65 \$ taxes en sus
- Excavation N. Jeanson 559 049,07 \$ taxes en sus
- Excavation M. Leclerc 491 252,00 \$ taxes en sus
- Excavation David Riddell 519 803,50 \$ taxes en sus
- Excavation St-Pierre et Tremblay Inc. 367 096,24 \$ taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ingénieur, madame Johanne Brodeur nous a confirmé que la firme Excavation Dominic Carey Inc. a correctement présenté son appel d'offres pour la réfection du ponceau 5038 situé au chemin Glen.

QUE le conseil octroie le contrat à la firme Excavation Dominic Carey Inc. au montant de 352 375,90 \$ taxes en sus.

QUE l'octroi de ce contrat soit valide uniquement lorsque la municipalité aura obtenu la subvention du ministère des Transports.

ADOPTÉE



NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-377
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
8.3 ADJOINT À LA VOIRIE ET RESPONSABLE DE LA GARDE

CONSIDÉRANT QUE monsieur John Rhicard travail pour la municipalité à titre de responsable de la garde;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rhicard agit aussi à titre d'adjoint à la voirie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil reconnait le travail effectué par monsieur Rhicard au nom de la municipalité et lui donne officiellement le titre d'adjoint à la voirie et responsable de la garde.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-378
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
8.4 ARBEAU SERVICES D'ARBRES – 3 ARBRES À FAIRE COUPER

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Arbeau Services d'Arbres nous a préparé une soumission pour la coupe de quatre arbres (4) au cimetière Duboyce;

CONSIDÉRANT QUE trois de ces arbres sont en bordure du chemin Bailey et ces trois (3) arbres sont pourri et sont un danger pour les citoyens qui circulent sur le chemin Bailey;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour la coupe de ces arbres est la suivante :

- 1^{er} arbre (le plus petit) 600 \$
- 2^{ième} arbre (grosse fente en avant) 1 700 \$
- 3^{ième} arbre (très prêt du chemin) 1 200 \$
- 4^{ième} arbre situé plus loin 2 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le quatrième (4) arbre est plus loin dans le cimetière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen

APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil autorise la coupe des trois premiers arbres au montant de 3,500 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-379
9. ENVIRONNEMENT
9.1 APPUI DE PLEINE PARTICIPATION À LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES EN LIEN AVEC LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE ZONE-ÉCO

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a émis ses objectifs, en 2020, par sa Stratégie de valorisation de la matière organique, visant à :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions (ICI) d'ici 2025.



ATTENDU QUE Zone-Éco envisage, pour 2026, l'agrandissement de sa plateforme de compostage afin d'accueillir les matières organiques qui ne sont pas récupérées actuellement sur son territoire de desserte, soient celles qui sont générées par les ICI, les multi-logements et toutes les nouvelles unités d'occupation résidentielles;

ATTENDU QUE ledit projet de Zone-Éco est conforme aux objectifs du gouvernement du Québec précités et du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE Zone-Éco a soumis son projet au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi collaborera en facilitant la participation des acteurs dudit projet dans le cadre de ses compétences et en proposant un plan de communication à Zone-Éco en lien avec ledit projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à desservir 100 % des unités d'occupation résidentielles et des multi-logements de son territoire, en les assimilant à ses collectes municipales ou par contrat avec des entreprises privées;

Que la municipalité de Bolton-Ouest adopte un règlement pour encourager les ICI à apporter leurs matières organiques, non récupérées actuellement, à la plateforme de compostage de Zone-Éco.

ADOPTÉE

**10.
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

**11.
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun dossier.

12. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier

**14.
VARIA**

Aucun dossier

**15.
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.



Le conseil a répondu à toutes les questions des citoyens.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2024-06-380
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance. Il est 8 h 49.

Denis Vaillancourt
Maire

Monique Pépin
Directrice-générale et
greffière-trésorière par intérim

Je, Denis Vaillancourt, maire de Bolton-Ouest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.